

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement de Molsheim
 Nombre de Membres
 En fonction : 53

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 24 janvier 2011
 Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
 Le Conseil de Communauté s'est réuni le 24 janvier 2011 sur convocation
 Adressée par le Président le 17 janvier 2011.

Étaient présents :

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	Mme Monique BEL
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	M. Jacques CHRISTMANN
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	/
BLANCHERUPT	M. Jean-Sébastien REUTHER	/
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	M. Vincent PETERSCHMITT
LA BROQUE	M. J-B PANNEKOECKE	Mme Patricia CASNER
LA BROQUE	M. Pierre MATHIOT	
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Maurice GUIDAT
GRANDFONTAINE	/	/
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme. Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	M. André WOOCK	M. Jean Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	/	/
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	Mme Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	M. Régis SIMONI
RUSS	M. Jean Louis RENAUDIN	/
SAALES	M. Jean VOGEL	M. Renaud FAUSSER
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	/
SAULXURES	M. Hubert HERRY	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY	/
SCHIRMECK	M. J-Frédéric HEIM	
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDESBACH	/	M. Paul FISCHER
WISCHES	/	/
WISCHES	/	

Avaient donné procuration:

BELMONT	M. Edmond VOLTZ avait donné procuration à M. Guy HAZEMANN
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER avait donné procuration à M. Jean-Sébastien REUTHER
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY avait donné procuration à M. René PETIT
GRANDFONTAINE	M. Nicolas KOLIFRATH avait donné procuration à M. Nicolas BONEL
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF avait donné procuration à M. André WOOCK
NEUVILLER-LA-ROCHE	Mme Martine SIEGFRIED avait donné procuration à M J-P THORWARTH
SCHIRMECK	M. Daniel GENLOT avait donné procuration à M. Frédéric BIERRY
WILDESBACH	M. André FASSLER avait donné procuration à M. Paul FISCHER

WISCHES
WISCHES
WISCHES

M. Alain FERRY avait donné procuration à M. Pierre GRANDADAM
M. Alain HUBER avait donné procuration à M. Marc SCHEER
M. André SCHAEFFER avait donné procuration à M. J-B PANNEKOECKE

Excusés : M. François VIDRIN, , M. Francis FRERING

Assistaient à la réunion : Madame Marie Paule GEORGEL Monsieur Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2010,
- 2) Décisions du Bureau du 10 janvier 2011,
- 3) Communications,
- 4) Mission Locale Bruche-Mossig-Piémont : Demande de subvention,
- 5) Pays Bruche-Mossig-Piémont : Demande de subvention,
- 6) Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche : Demande de subvention pour prise en compte des charges locatives de l'année 2010,
- 7) Divers.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2011,

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2011 est approuvé, à l'unanimité,

2) DECISIONS DU BUREAU DU 10 JANVIER 2011

MAISON DE SERVICES A SAALES : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES : AVENANT 2 LOT COUVERTURE

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 Avril 2009,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 10 Janvier 2011,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 02 en plus value au **Lot 09 : Couverture** attribué à l'entreprise ACKER SAS à SCHIRMECK, pour des travaux supplémentaires d'un montant de **1 554.82 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Maison de Services à Saâles

ENTRETIEN DES BATIMENTS : DIVERS BATIMENTS : ENTRETIEN 2011

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

- l'entreprise ACKER, le remplacement du préparateur Eau Chaude Sanitaire au Hall des Sports à Schirmeck pour un montant évalué à 4 375.00 € HT,
- l'entreprise RISBEC Marc , la réparation du bas de toiture et de la gouttière arrière au Hall de Tennis à Schirmeck pour un montant évalué à 8 766.00 € HT,
- l'entreprise ELECTRO-PROTECTION les vérifications alarme incendie, installations de désenfumage et éclairage de secours de la salle polyvalente à La Broque pour un montant évalué à 548.00 € HT.

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission est évaluée à **13 141.00 € HT**.

SALLE POLYVALENTE DE LA BROQUE : FOURNITURE ET POSE D'UN RIDEAU METALLIQUE A L'ARRIERE DE LA SCENE :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 juin 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à l'entreprise OFB des travaux à la Salle Polyvalente à La Broque :

- Fourniture et pose d'un rideau métallique pour un montant évalué à **7 419.20 € HT**,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer la facture correspondante auprès de l'entreprise OFB.

La somme nécessaire à la réalisation de ces travaux sera prélevée sur le programme " Salle Polyvalente La Broque ".

OPAH : VALORISATION DU PATRIMOINE,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **1 637.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

HABITAT : OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : PROPRIETAIRES BAILLEURS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant total de **2 586.00 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le chapitre 6557.

OPAH : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

VU la décision de principe d'octroi de primes à l'amélioration de l'Habitat,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **1 451.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en complément de primes à l'amélioration de l'Habitat.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL) et de l'ordre de paiement de l'ANAH.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

FOND D'INTERVENTION ENVIRONNEMENT : COMMUNE DE PLAINE : DEMANDE DE SUBVENTION

VU la délibération du Comité Directeur du SIVOM du Pays de la Haute-Bruche en date du 15 Mai 1991, relative à la mise en œuvre du Fonds d'Intervention Environnement,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer à la Commune de PLAINE une aide d'un montant de **573.44 €**

La somme nécessaire sera prélevée sur le compte 6574 du programme du fonds d'intervention environnement.

CHARGE Monsieur le Président d'appuyer la demande de la Commune auprès du Conseil Général.

RESEAU RURAL ALSACE, :MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « DES PAYSAGES OUVERTS DE QUALITE, VECTEURS D'UNE QUALITE ENVIRONNEMENTALE » : ANIMATION

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 18 Octobre 2010,

VU les résultats de la Consultation pour la réalisation de la partie animation de ce programme en date du 20 octobre 2010,

VU l'avis du comité de pilotage réuni le 17 décembre 2010 ,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier l'animation de ce programme, à Monsieur Jean Paul Lahaye, demeurant à 1, Quieux, 88 210 LE SAULCY pour un montant évalué à **19 255,0 € TTC** .

RESEAU RURAL ALSACE, MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « DES PAYSAGES OUVERTS DE QUALITE, VECTEURS D'UNE QUALITE ENVIRONNEMENTALE » : COMMUNICATION

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 18 Octobre 2010,

VU les résultats de la Consultation pour la réalisation de la partie animation de ce programme en date du 20 octobre 2010,

VU l'avis du comité de pilotage réuni le 17 décembre 2010 ,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier

- la communication de ce programme, soit la réalisation de supports pédagogiques et autres à **Bernadette Bayle Communication**, domiciliée 13 rue Firminy, 67370 Dingsheim, représentée par Bernadette Bayle, pour un montant évalué à **32 070.92 € TTC** .
- la réalisation d'un outil audiovisuel sur l'agroforesterie à **AGROOF** domicilié, 120, impasse des quatre vents, 30 140 ANDUZE, représenté par Fabien LIAGRE, pour un montant évalué à **2 608.48 € TTC** .

RESEAU RURAL ALSACE : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « DES PAYSAGES OUVERTS DE QUALITE, VECTEURS D'UNE QUALITE ENVIRONNEMENTALE » : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE MISSION DES EXPERTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 18 Octobre 2010,

VU les résultats de la Consultation pour la réalisation de la partie animation de ce programme en date du 20 octobre 2010,

VU l'avis du comité de pilotage réuni le 17 décembre 2010 ,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge les frais de déplacement et de mission des experts.

3) COMMUNICATIONS

Planning des réunions

Le planning des réunions de bureau et de conseil est distribué à l'ensemble des délégués.

Avancement des chantiers

Monsieur le Président fait le point sur l'avancement des chantiers.

Chiffres de la population

Les chiffres de la population de la CCHB sont distribués

Documents touristiques « Hébergements 2011 »

Les documents sont distribués à l'ensemble des communes.

Réseau Rural Alsace : réunion

le vendredi 4 février 2011, à la salle Polyvalente de la Broque, de 14h à 18h. "Des paysages ouverts, vecteurs d'une qualité environnementale",

4) MISSION LOCALE BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT : DEMANDE DE SUBVENTION.

VU la demande de Madame la Présidente de la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Molsheim-Schirmeck,

CONSIDERANT que la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Molsheim-Schirmeck accueille et oriente les jeunes de 16 à 25 ans, demandeurs d'emploi, sans qualification et qu'il convient dans la situation actuelle, de renforcer ce dispositif dans la Haute-Vallée de la Bruche,

CONSIDERANT le programme de développement de la Haute-Vallée de la Bruche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Molsheim-Schirmeck une participation de fonctionnement de **0,71 € par habitant** soit **14 673.57 €** pour l'année 2011.

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2011.

5) PAYS BRUCHE-MOSSIG-PIEMONT : DEMANDE DE SUBVENTION.

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Association Bruche-Mossig-Piémont fixant la participation des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à **0,50 €** par habitant pour l'année 2011,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Association Bruche-Mossig-Piémont la somme évaluée à **10 333.50 €** au titre de CC du 24 janvier 2011

l'année 2011, soit 0,50 € par habitant. (Population totale : 20 667 habitants).

La somme nécessaire au paiement est inscrite au compte 6281 du Budget Primitif 2011.

6) OFFICE DE TOURISME DE LA HAUTE-VALLEE DE LA BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR PRISE EN COMPTE DES CHARGES LOCATIVES DE L'ANNEE 2010.

VU la demande de subvention de Madame la Présidente de l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche en date du 08 janvier 2011,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche une participation complémentaire de fonctionnement de **9 680.58 €** pour l'année 2011, correspondant aux charges locatives de l'Office de Tourisme pour l'année 2010.

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2011.

7) DIVERS

OFFICE DE TOURISME DE LA HAUTE VALLEE DE LA BRUCHE : GARANTIE FINANCIERE POUR L'AUTORISATION DE COMMERCIALISATION DE PRODUITS TOURISTIQUES.

VU le certificat d'immatriculation établi au profit de l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche par Atout France, en date du 24 aout 2010. Cette immatriculation permet à l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche de proposer l'ensemble des opérations à caractère commercial, faisant appel à des prestataires extérieurs.

VU les statuts de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche et plus particulièrement le point 2.1 lui conférant la compétence tourisme,

VU les statuts de l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche et en particulier l'article 2 précisant son objet,

VU la convention de délégation de missions entre l'Office de Tourisme et la Communauté de Communes et notamment l'article 1.2.f,

VU les dispositions du Code du Tourisme fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours pour les organismes locaux de tourisme, et plus particulièrement les articles L-211-18 et R 211-26 à R 211-34 relatif aux conditions de fixation de la garantie financière des agents de voyage et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours,

CONSIDERANT que ces dispositions législatives s'appliquent aux Offices de Tourisme qui se livrent ou apportent leur concours aux opérations consistant en : l'organisation ou la vente de voyages ou de séjours individuels ou collectifs, de services fournis à l'occasion de voyages ou de séjours, de services liés à l'accueil touristique ainsi qu'aux opérations de production ou de vente de forfaits touristiques,

CONSIDERANT qu'aux termes de ces dispositions, l'Office de Tourisme doit :

- Etre dirigé par une personne justifiant d'une aptitude professionnelle
- Justifier d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile
- Justifier d'une garantie financière

VU la lettre du 10 janvier 2011, de Madame la Présidente de l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche par laquelle elle sollicite auprès de la Communauté de Communes une garantie financière, évitant à l'Office de Tourisme de nantir la somme de 30 490.00 € auprès d'un organisme financier habilité,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ACCORDER** ladite garantie à la Banque Populaire d'Alsace auprès de laquelle l'Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche a souscrit une garantie financière obligatoire,
- **D'AUTORISER** le Président à signer ce document.

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ACTEURS DU CHAMP DU FEU : FETE DE LA NEIGE LE DIMANCHE 23 JANVIER 2011 : DEMANDE DE SUBVENTION,

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de l'Association des Commerçants et Acteurs du Champ du Feu relative à la « Fête de la neige ». Cette manifestation a eu lieu le dimanche 23 Janvier 2011.

CONSIDERANT que les objectifs de cette animation sont :

- Développement du site du Champ du Feu,
- Développement de l'activité sportive et culturelle.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de **2 000.00 €** à l'Association des Commerçants et Acteurs du Champ du Feu.

Les sommes nécessaires au paiement seront prévues au Budget Primitif 2011.

DEMANDE DE SUBVENTION : TWIRLING CLUB DE LUTZELHOUSE,

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de l'association Twirling-Majorettes de Lutzelhouse. La Fédération Française de Twirling (NBTA France) organise le Championnat de France à Bordeaux, les 4 et 5 juin 2011. Six jeunes filles doivent y participer. Par ailleurs, deux jeunes filles sont sélectionnées en duo majorette, pour les championnats de France, les 18 et 19 juin 2011 à Valence.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **De soutenir** cette association,
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de **500,00 €**.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2011.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 05.

Signature des présents

M. Gérard DOUVIER

Mme Monique BEL

Mme Alice MOREL

M. Jacques CHRISTMANN

M. Guy HAZEMANN

M. Jean-Sébastien REUTHER

M. André HUNG

M. Vincent PETERSCHMITT

M. J-B PANNEKOECKE

Mme Patricia CASNER

M. Pierre MATHIOT

M. Emile FLUCK

M. Serge GRISLIN

M. René PETIT

M. Maurice GUIDAT

M. Henri GERARD

Mme Laurence JOST

Mme. Christine MORITZ

M. Nicolas BONEL

M. André WOOCK

M. Jean Paul THORWARTH

M. Pierre GRANDADAM

M. Laurent LANDAIS

Mme Evelyne HAZEMANN

M. Bernard IDOUX

M. Marc SCHEER

M. Régis SIMONI

M. Jean Louis RENAUDIN

M. Jean VOGEL

M. Renaud FAUSSER

M. Bernard ENCLOS

M. Hubert HERRY

M. Jérôme SUBLON

M. Frédéric BIERRY

M. J-Frédéric HEIM

M. Ervain LOUX

M. Yves MATTERN

M. Pierre REYMANN

M. Jean COURRIER

M. Paul FISCHER